



Vos contacts :



PRÉFET DU LOIRET



Banque de France :

Mme Maryse DAIN, responsable du service entreprises-
maryse.dain@banque-france.fr – 02.38.77.78.78



Caisse des dépôts et consignations :

M. Michel PUPIN, directeur régional de la caisse des dépôts
michel.pupin@caissedesdepots.fr – 02.38.79.18.00
M. Arnaud DAOUDAL, chargé de développement territorial au service investisseur
arnaud.daoudal@caissedesdepots.fr – 02.38.79.18.79
M. Patrick LIEY, directeur des investissements
patrick.liey@caissedesdepots.fr – 02.38.79.18.13

Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) :

M. Didier GEORGEAULT – délégué régional –
drrt.centre@recherche.gouv.fr – 02.38.49.33.52

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) :

M. Benjamin BERTRAND, chef du service compétitivité et mutations économiques –
benjamin.bertrand@direccte.gouv.fr – 02.38.77.69.61
M. Stéphane ROCHE, chargé de missions développement économique du Loiret –
stephane.roche@direccte.gouv.fr – 02.38.77.69.53
UT Direccte 45 : 02.38.78.98.38



Direction Régionale des Finances Publiques :

Mme Audrey LAMBERT – chargée de mission affaires économiques du Loiret-
audrey.lambert@dgfip.finances.gouv.fr – 02.38.79.69.07



Médiation inter- entreprises :

William PECRIAUX, médiateur régional délégué
william.pecriaux@direccte.gouv.fr – 02.38.77.69.71
Ronan LE BER, médiateur régional délégué
ronan.le-ber@direccte.gouv.fr - 02.38.77.69.62



Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert Technologique (ARITT) :

M. Christophe GUINEBAULT, animateur du Réseau Centre Innovation
christophe.guinebault@arittcentre.fr



OSEO Centre : 02.38.22.84.66

M. Hervé BAZIN, directeur régional – herve.bazin@oseo.fr
M. Hervé DUVAL, délégué régional à l'innovation – herve.duval@oseo.fr
M. Frédéric MOREAU, délégué régional financement garantie – frederic.moreau@oseo.fr



FSI Régions : M. Jean-Yves CAPO – directeur de participations – 01.53.83.78.90

jean-yves.capo@fsi-regions.fr



Préfecture du Loiret : Melle Isabelle MALHERBE - isabelle.malherbe@loiret.gouv.fr

C.C.I. du Loiret : Mme Armelle POPOT- 02.38.77.86.04 - armelle.popot@loiret.cci.fr

revitalisation@loiret.cci.fr



Cellule de prévention de la C.C.I. du Loiret : Mme Guylaine PICQ - 02.38.77.89.21

guylaine.picq@loiret.cci.fr



Cellule de prévention de la C.M.A. du Loiret : M. Jean-Pierre VIDEAU -

02.38.62.16.92 jp.videau@cm-loiret.fr



Entreprises du Loiret

L'État est mobilisé à vos côtés



PRÉFET DU LOIRET

L'Etat vous aide à vous développer

Vous souhaitez des conseils pour gérer vos projets de développement ?

Les actions collectives :

Ces dispositifs de soutien « sur mesure » peuvent vous permettre de bénéficier d'interventions notamment de conseil sur des thématiques variées : stratégie, optimisation industrielle, gestion de l'innovation, normalisation, intelligence économique...

Contact : DIRECCTE Centre

Vous voulez innover ?

Les pôles de compétitivité :

Ils accompagnent, dans le cadre de leur feuille de route technologique, les entreprises et laboratoires adhérents, dans l'émergence de projets de R&D collaborative innovants. La labellisation permet aux projets de bénéficier de financements publics, notamment provenant du Fonds Unique Interministériel.

Contact : Pôles de compétitivité du Loiret : Cosmestic Valley, Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique (S2E2), Elastopole

Le Crédit-Impôt Recherche (CIR) :

Cette mesure fiscale soutient l'effort de R&D des entreprises : recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental. Le CIR est accessible à toutes les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles ainsi que les associations loi 1901 (sous certaines conditions)

Contact : DRRT Centre

Le Réseau Centre Innovation (RCI) :

Animé par l'ARITT (l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert Technologique), ce réseau de 120 intervenants technologiques est en charge de la détection des projets d'innovation. Il accompagne également les PME qui souhaitent s'inscrire dans une démarche d'innovation et de développement.

Contact : ARITT Centre

Les dispositifs d'OSEO en aide à l'innovation :

Ces aides à l'innovation appuient les entreprises dans leurs projets innovants (création d'entreprise, projets de R&D et études de faisabilité...) en les soutenant financièrement. Elles peuvent prendre la forme de subventions, d'avances remboursables, et prêts à taux zéro.

Contact : OSEO Centre

Vous recherchez des financements et des garanties pour soutenir votre activité ?

Les garanties OSEO :

Elles facilitent l'accès au crédit bancaire et au capital-risque, et réduisent les garanties personnelles demandées au chef d'entreprise, OSEO prenant à sa charge 40 à 70 % du risque du prêteur.

Contact : OSEO Centre

Les contrats de développement pour accompagner vos investissements :

Ils financent dans le cadre d'un programme d'investissement, les dépenses immatérielles, à faible valeur de gage, l'augmentation du besoin en fonds de roulement liée au programme. Ce sont des prêts sans garantie, jusqu'à 3.000.000 euros, d'une durée de 6 à 7 ans, avec 1 à 2 ans de différé de remboursement en capital.

Contact : OSEO Centre

Les prêts verts :

Ils financent des investissements compétitifs et favorisent la mise sur le marché de produits concernant la protection de l'environnement et la réduction de la consommation d'énergie. Ce sont des prêts sans garantie jusqu'à 3.000.000 euros, d'une durée de 7 ans avec 2 ans de différé de remboursement en capital, et à taux bonifié par l'Etat.

Contact : OSEO Centre

Le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) :

Il soutient le développement économique des territoires fragilisés par des pertes d'emplois significatives dans le Loiret : Pithiverais, Giennois. Il permet de mettre en place des prêts sans garantie, pour des entreprises en développement créant ou préservant au moins 10 emplois.

Contact : Préfecture du Loiret, OSEO Centre, CCI du Loiret

Le fonds départemental de revitalisation du Loiret (FDRL) :

Constitué de fonds privé, ce fonds est abondé par les contributions versées par les grands groupes ayant procédé à des restructurations sur le territoire. Les aides peuvent prendre la forme de subventions (1 000 € par emploi créé) ou avances remboursables (3 000 € par emploi créé) ou de prêts de revitalisation bonifiés de 15 000 € par emploi créé sous conditions. La démarche est conduite en toute confidentialité et en parfait accord avec le chef d'entreprise, qui maîtrise les différentes étapes.

Contact : Préfecture du Loiret, CCI du Loiret

La Mission inter ministérielle d'expertise territoriale (MIET) :

Vous avez un projet de complexe de plus de 10 millions d'euros nécessitant la conduite de multiples procédures dans un délai contraint? La préfecture peut vous accompagner pour optimiser le calendrier des procédures et vous aider à franchir les obstacles en tant réel grâce à un interlocuteur unique

Contact : Préfecture du Loiret

L'outil de recherche de partenaire industriel :

Cet outil essentiellement mis en place pour les entreprises qui connaissent des difficultés structurelles ou des insuffisances de fonds propres. Cet outil permet d'intervenir sur demande dans une entreprise en difficultés afin de réaliser un diagnostic et préparer un dossier de prospection, puis éventuellement une mise en relation avec des repreneurs et investisseurs industriels potentiels.

Contact : Préfecture du Loiret, CCI du Loiret

Vous êtes en recherche de financement haut de bilan ?

Le fonds stratégique d'investissement (FSI)

Le FSI et ses fonds affiliés peuvent investir en haut de bilan dans les entreprises du Loiret qui répondent à leurs critères d'intervention.

Contact : Caisse des Dépôts

Le fonds stratégique d'investissement en Régions

Le FSI Régions est dédié aux PME-PMI et ETI (établissements de taille intermédiaire) en régions.

Contact : FSI Régions

En cas de difficulté, n'attendez pas qu'il soit trop tard !

Prenez contact avec la cellule de prévention de la CMA ou de la CCI ou avec la Préfecture pour étudier les solutions possibles.

La médiation du crédit :

La médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise qui rencontre des difficultés d'accès au crédit bancaire. Elle est conduite dans chaque département, dans le respect des règles de confidentialité et de secret bancaire, par les médiateurs départementaux qui sont les directeurs de la Banque de France. L'entreprise peut se faire accompagner dans sa démarche par un tiers de confiance (réseaux consulaires, organisations patronales et socioprofessionnelles, experts comptables...)

Contact : saisie de la médiation en ligne sur <http://www.mediateurducredit.fr/>

Le CODEFI (comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises) :

Instance locale interministérielle compétente pour examiner la situation de toutes les entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus, il rassemble, sous l'autorité du préfet, toutes les compétences financières, sociales et fiscales du département. Il est habilité à prendre des mesures utiles au redressement de l'entreprise et peut financer des audits et des diagnostics de l'entreprise.

Contact : Préfecture du Loiret, Direction régionale des Finances Publiques

Le chômage partiel :

Il permet d'indemniser l'employeur qui décide de réduire la durée du travail pour faire face à des baisses d'activité conjoncturelles, afin de sauvegarder l'emploi et les compétences. L'employeur s'engage à verser au moins 60% de leur rémunération horaire habituelle aux salariés, sauf accord collectif plus favorable. Sous certaines conditions d'engagement de maintien de l'emploi et d'actions de formations, le taux d'indemnisation peut être augmenté dans le cadre du dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD)

Contact : Unité territoriale de la DIRECCTE centre

La médiation inter-entreprise :

Elle est accessible, dans un cadre confidentiel, à la demande de toute entreprise ayant des difficultés relationnelles avec client/fournisseur, en cas de conflit dans l'application d'une clause contractuelle ou lors du déroulement d'un contrat, qu'il soit tacite ou formalisé. Les entreprises en liquidation judiciaire ne sont pas éligibles.

Contact : Saisie de la médiation en ligne sur <http://mediateur->

L'ETAT vous soutient et vous conseille face aux difficultés

La CCSF (Commission des chefs de services financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage) :

Placée sous la présidence du directeur régional des finances publiques, la CCSF examine les demandes de règlement échelonné des passifs fiscaux et/ou sociaux sollicités par les entreprises in bonis qui rencontrent des difficultés conjoncturelles de trésorerie.

Contact : Préfecture du Loiret, Direction régionale des Finances Publiques

Par ailleurs, les organismes consulaires vous soutiennent face aux difficultés :

Les cellules de prévention mises en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat accompagnent les entreprises du Loiret de moins de 50 salariés.

Contact : CCI du Loiret, CMA du Loiret